

Compte rendu de la présentation, le 14 mai, du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur :

« **LA DUREE DE VIE DES CENTRALES NUCLEAIRES ET LES NOUVEAU TYPES DE REACTEURS** »  
par Claude BIRRAUX (UMP – Haute Savoie), Président de l'OPECST, et Christian BATAILLE (Soc – Nord).

Les rapporteurs ont rendu public une liste de « recommandations », parmi lesquelles :

- pour permettre une meilleure « visibilité » économique des opérateurs, il serait préférable que l'autorité de sûreté délivre des « **autorisations de fonctionnement** » **d'une durée de 20 ans**, sous réserve des inspections de fonctionnement inopinées et examens de sûreté programmés.
- « **la France doit engager sans délai la construction d'un démonstrateur-tête de série EPR** ».
- l'amélioration des performances d'exploitation de ses réacteurs (durée des arrêts de tranches) doit constituer une priorité pour EDF.
- prenant acte que les Etats-Unis étudient la mise en place d'aides de l'Etat fédéral à la construction de réacteurs de nouvelle génération, la puissance publique ne doit pas craindre en France de soutenir concrètement la construction d'un démonstrateur EPR.
- le retraitement conserve un rôle essentiel dans la politique des déchets grâce à la réduction des volumes de stockage qu'il permet (...) bien que la vision d'un cycle du combustible fermé ne soit « plus d'actualité ».

Dans le cadre des échanges lors de la conférence de presse, les points suivants ont été précisés :

#### **Durée de vie**

Nous pensons que la réglementation française doit évoluer vers plus de lisibilité (C. Bataille).  
Ce n'est pas à la loi, ni au décret de fixer la durée de vie des réacteurs, c'est à l'autorité de sûreté.  
Mais nous sommes optimistes : « les 40 ans sont tout à fait accessible, les 50 ans ce sera au cas par cas ».

#### **L'EPR**

- Une certaine confusion sur la notion d'engagement « sans délai », C. Bataille évoquant même « les années à venir », avant de revenir à des propos plus précis faisant référence au retro planning qui prévoit un engagement en 2004. En réponse à une question explicite de l'AFP, C. Bataille et C. Birraux ont exprimé « le souhait » que le gouvernement fasse figurer une décision d'engagement de l'EPR *dans la loi d'orientation sur l'énergie*.
- Présentation détaillée du coût de développement et des coûts de production de l'EPR, aboutissant à une bonne compétitivité de l'EPR : 30,9 € / MWh pour 10 tranches ou 33 € / MWh pour 4 tranches contre 35,1 € / MWh pour un cycle combiné à gaz (hypothèse médiane du prix du gaz).
- Néanmoins, C. Birraux a précisé qu'il avait appris sur place que le sénateur américain Domenicci devrait déposer en mai ou juin un projet de loi prévoyant que l'Etat fédéral peut garantir des prêts ou ouvrir des lignes de crédit à hauteur de 750 M\$ (par réacteur) pour les 6 premiers exemplaires d'un nouveau type de réacteur. Si les Etats les plus libéraux l'envisagent, pourquoi pas la France ?

#### **Fonds dédié**

En réponse à une question, C. Bataille a indiqué avoir toujours préconisé de loger les montants nécessaires au démantèlement et à l'aval du cycle dans un fonds dédié, notant qu'actuellement « tout est noyé dans une comptabilité générale » et que ces fonds sont investis dans des activités sans lien avec l'aval du cycle. « Donc, il faudra aller vers ces fonds dédiés ».